



Formation SSCT (+300) - partie 2

Élus CSE de +300

NIVEAU 1

Public : élus CSE de +300

Programme

JOUR 1

Traiter les situations particulières

- La notion d'accident du travail
- La notion d'accident de trajet
- Les maladies professionnelles
- La reconnaissance de la maladie professionnelle

Engager des actions face à des situations particulières

- Le droit d'alerte sur la santé et sécurité
- Le droit de retrait du salarié

L'information/consultation sur la santé/sécurité

- Un droit à l'information étendue
- La BDES - une base de données indispensable
- Les consultations obligatoires et ponctuelles sur la santé/sécurité
- Se faire aider par un expert

Chercher et utiliser les informations disponibles

- Les informations disponibles sur la santé et sécurité
- La BDES - une base de données indispensable
- Le bilan la santé, de la sécurité et des conditions de travail
- Utiliser les données collectées

JOUR 2

Mener à bien une consultation sur la santé et sécurité

- Les consultations ponctuelles sur la santé et sécurité
- Le processus de consultation
- Rendre un avis consultatif
- Les actions à engager en cas de non-consultation

Le temps des réunions

- Favoriser les actions concertées
- Les différents types de réunions
- Savoir utiliser les suspensions de séance
- Maîtriser la confidentialité

Travailler et agir en collaboration avec les autres acteurs de la sécurité

- Agir avec le médecin du travail
- Se faire aider par l'inspection du travail
- Se faire conseiller par la CARSAT
- Se faire aider par un expert

Conclusion

- Évaluations des acquis
- Finalisation du plan individuel
- Tour de table
- Remise du support de stage

?

Durée-Tarifs

Intra : 3096 € net

(+frais de déplacement)

Inter : 790 € /pers

(incl. petit déjeuner d'accueil, pauses café et déjeuner)

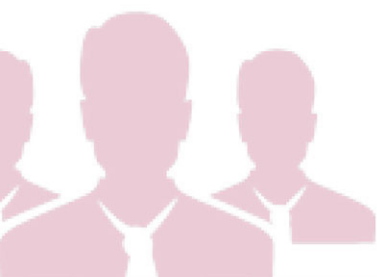
2 jours



Déroulé

La formation débute à 9H00 et s'achève à 17H30 (horaires variables au besoin)

Intervenants



Le formateur, expert en hygiène, sécurité et conditions de travail, œuvre depuis 2000 aux côtés des élus et notamment les membres des CHSCT. Il intervient dans les différents secteurs d'activité afin d'être au plus proche des élus et des problématiques qu'ils peuvent rencontrer. Notre intervenant forme et accompagne les membres des différentes instances (CE, CSE, DP, CSSCT...) dans l'exercice de leur mandat au quotidien : la formation se nourrit de ces expériences plurielles afin de correspondre aux besoins des élus. Nos formations sont accessibles et adaptées aux personnes en situation de handicap.

Objectifs



- Comprendre la mission santé, sécurité et conditions de travail
- Utiliser les méthodes et moyens simples et pertinents pour réaliser ses missions
- Adapter les missions de santé, sécurité et conditions de travail à son contexte et à son secteur d'activité
- Savoir mener des enquêtes et des inspections
- Participer activement à la prévention des risques



Points forts

- Formation adaptée à vos attentes et votre secteur
- Exemples concrets et situations réalistes (exercice, jeu pédagogique, cas pratique...)
- Élaboration d'un plan d'actions personnel
- Accompagnement pendant 3 mois
- Aucun prérequis